



**Intervention de Jean-Luc PERAT,
Député du Nord – Groupe SRC
Assemblée Nationale**

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Rapporteur,

Cette explication de vote est particulièrement importante car elle permet à chacun d'entre nous de vous dire, Messieurs les Ministres, ce que nous ressentons et comment nous avons vécu les débats sur ce projet de loi de réforme des retraites.

Cette réforme était nécessaire certes, mais probablement pas à un tel pas de charge, à la hussarde, au prétexte que nous vivons plus longtemps et qu'il le fallait ! Vous l'avez avoué, la crise est passée par là et a déclenché la détermination du Président de la République à se saisir d'un dossier pourtant non-inscrit dans son programme.

Vous avez fait des choix en déplaçant l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. Les victimes de ce recul seront les salariés, notamment les ouvriers qui ont commencé à travailler jeunes, qui ont les métiers les plus durs et qui touchent les plus petites retraites.

Vous avez fait des choix en ne prenant pas en compte la PENIBILITE. Et pourtant, dès 2003, François FILLION s'était engagé à négocier cette PENIBILITE, certes complexe mais combien importante pour le monde du travail. Face au diktat du MEDEF encore aujourd'hui le gouvernement a cédé ! Vous avez cédé ! Vous avez préféré privilégier l'approche individuelle et médicalisée de la pénibilité, qui se limite à constater une invalidité. Il faudra être atteint, à vos yeux d'une incapacité physique diminuant la capacité de travail de 10 % pour prétendre à l'attribution d'une rente pour maladie professionnelle ou pour accident de travail pour bénéficier de la retraite à 60 ans.

Je m'inquiète car j'ai l'impression de ne pas vivre dans la même France que vous, que nous ne sommes pas confrontés aux mêmes situations. Dans nos circonscriptions, nous côtoyons régulièrement des hommes et des femmes qui travaillent.

Qui travaillent dans des entreprises que vous visitez peut-être,

Qui travaillent sur des chantiers que vous rencontrez dans le cadre de vos fonctions d'élus probablement.

Restez-vous insensibles devant ce couvreur qui dans des conditions dangereuses travaillera toute sa vie par tous les temps ?

Restez-vous insensibles devant ces ouvriers du bâtiment, du BTP ?

Restez-vous insensibles devant ces ouvriers qui réparent, qui refont les voiries derrière ces goudronneuses déversant un bitume aux vapeurs inquiétantes ?

Ce sont des exemples que l'on pourrait démultiplier très largement.

Il y a quelques jours, regardant LCP, j'ai suivi l'émission « j'aimerais vous y voir » qui accueillait un député UMP dans un centre hospitalier exerçant la fonction éphémère d'aide soignant. Ce député confronté à l'accueil, aux critiques et reproches des familles, s'est rendu compte très rapidement de la pénibilité de ce métier lorsqu'il s'est agi de déplacer les malades, les blessés, de courir d'un lieu à l'autre. Il a avoué dans ses propos au terme de son expérimentation tout le respect qu'il avait pour ces métiers du milieu hospitalier, métiers qu'il ne connaissait pas concrètement et pour lesquels il avait le plus grand respect.

Cette méconnaissance prouve et démontre qu'il serait judicieux pour chacun d'entre nous, d'entre vous serais-je tenté, de retourner pendant un certain temps à la réalité, la réalité du travail du quotidien de celles et ceux qui s'échinent par tous les temps, de jour comme de nuit, et dont l'espérance de vie reste limitée. Toutes les enquêtes le prouvent, l'après travail reste inquiétant pour les métiers pénibles, difficiles, exposés et malheureusement, la maladie se déclare tardivement et souvent dans les mois suivant la retraite.

- vous n'avez pas le droit, Messieurs les Ministres par respect pour ce monde ouvrier, laborieux, de ne pas tout faire pour que la pénibilité soit la reconnaissance de l'Etat.

- Votre conscience personnelle ne peut rester insensible devant cet état de fait de la pénibilité qui en ce 21^e siècle doit rester le cheval de bataille de notre société à l'égard de celles et ceux qui ont commencé tôt, qui ont souffert dans leur chair et qui aspirent légitimement à une retraite méritée.

Personnellement, j'ai beaucoup de respect et de considération pour le monde ouvrier. J'en suis issu et j'en suis fier. Je milite pour le défendre avec ses valeurs humaines. C'est pourquoi, je plaide pour le maintien de la retraite à 60 ans parce qu'elle bénéficie aux salariés qui occupent les métiers les plus exposés. Je suis très favorable pour que toute la période de travail pénible (travail de nuit, travail à la chaîne, port de charges lourdes... bénéficie d'une bonification, d'une majoration des annuités permettant de partir plus tôt à la retraite.

J'ai mes convictions, Messieurs les Ministres, et c'est pourquoi je voterai contre votre projet de loi de la réforme des retraites.

Jean-Luc PERAT, Député du Nord.